

Département fédéral de l'intérieur
Monsieur le Conseiller fédéral
Alain Berset
Inselgasse 1
3003 Berne

SR-vjd/082.09.16

Martigny, le 14 septembre 2016

Réponse à la consultation sur la Loi sur les langues

Monsieur le Conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

A travers les variantes de modification de la Loi sur les langues mises en consultation, la Confédération cherche à soutenir l'harmonisation de l'enseignement des langues à l'école obligatoire et à fixer légalement le positionnement des langues nationales dans le cursus scolaire.

Les deux faïtières suisses d'enseignants – le Syndicat des enseignants romands (SER) et Lehrerinnen und Lehrer Schweiz (LCH) – se sont déjà exprimées à maintes reprises en faveur de l'enseignement de la seconde langue nationale à l'école primaire. Elles saluent donc la volonté du Conseil fédéral de légiférer en la matière.

Réunis à Berne le 7 septembre 2016, les présidents et représentants des comités des associations et syndicats cantonaux membres du SER et de LCH ont décidé d'apporter leur soutien à la variante 3 du projet de modification de la loi.

Nous vous faisons ainsi parvenir la réponse argumentée de chacune de nos faïtières à votre consultation.

Tout en restant disposition, nous vous présentons, Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs, nos plus respectueuses salutations.

Pour le bureau de coordination SER-LCH

Beat Zemp
Président LCH

Samuel Rohrbach
Président SER